

La donation avec réserve d'usufruit

M. et Mme ABC souhaitent donner à leurs 2 filles la nue-propriété d'un appartement évalué à 800 000€.

	Avant 61 ans	Avant 71 ans	Premier décès sans donation préalable
Valeur de l'usufruit	50%	40%	0%
Valeur de la nue-propriété	400 000 € (50%)	480 000 € (60%)	800 000 € Valeur du bien transmis en pleine propriété
Abattement	400 000 €	400 000 €	200 000 €
Valeur taxable	0€	80 000 €	600 000 €
Montant des droits ^[1]	0€	14 194 €	122 962 €

^[1] Les droits de donation ou de succession sont calculés d'après un barème progressif, dont la tranche moyenne est de 20%. Pour plus de précision, n'hésitez pas à contacter votre notaire.